

DELEGATION ECONOMIQUE  
PERMANENTE

Le Président

Berne, le 20 septembre 1991

*200,2***Délégation économique permanente**  
Réunion du 20 septembreNote àMonsieur le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz

J'ai convoqué aujourd'hui une réunion de la "Permanente" pour un tour d'horizon sur l'état de la négociation EEE et sur l'Europe de l'Est.

1. En ce qui concerne les événements en Europe centrale et orientale, les partenaires socio-économiques partagent mon appréciation générale de la situation, relevant en particulier les points suivants:
  - a. L'aide humanitaire et économique est urgente, mais il faut qu'elle soit coordonnée au niveau international. En ce qui concerne le deuxième crédit de 800 millions, le VORORT et l'USAM ont souligné l'importance de l'aide financière tout en désirant qu'elle se concentre sur un nombre limité de projets. Tous les partenaires sont de l'avis que nous devons faire des efforts considérables surtout dans le domaine de la formation et que ces efforts seront d'autant plus valables que des entreprises suisses y soient associés.
  - b. Il serait important de bien marquer la présence suisse dans tous les pays de la région, mais il faut rester réaliste et éviter de créer des espoirs qui ne pourront être satisfaits (VORORT). Après les changements des derniers mois il est urgent de nouer des nouveaux réseaux de contacts qui pourront être utiles à nos industries (ASB). Tous les partenaires sociaux ont exprimés leur appui pour la négociation d'accords de libre-échange, mais les paysans (USP) ne veulent pas aller au-delà des concessions prévus par le GATT.
2. En ce qui concerne les négociations sur l'EEE, j'ai informé les représentants des associations faitières des derniers développements ainsi que des améliorations notables que nous avons pu introduire dans l'article 18 des dispositions institutionnelles qui porte sur l'échec de parvenir à un accord dans la procédure de la prise de décision pour l'adoption de nouvelles règles.
  - a. Le Vorort continue à refuser de se prononcer sur le Traité avant d'en connaître tous les éléments, juge le domaine matériel dans l'ensemble acceptable en demandant de persévérer pour le dossier textiles-habillement, et ne s'est pas montré convaincu par les améliorations apportées à l'article 18, bien qu'il ait reconnu que le ton du langage soit meilleur avec une plus grande marge de manoeuvre. Le Vorort a demandé une explication brève et claire sur la signification de l'article 18 afin que cet élément central de la construction institutionnelle puisse être présenté face à l'extérieur avec simplicité et tranchant.



- 2 -

- b. Pour l'USAM, le concept de base de l'article 18 reste le même ("Nachvollzug"), mais avec des procédures plus longues; l'USAM a confirmé avoir d'importants problèmes avec la substance matérielle du Traité également et a informé que son directoire a décidé d'envoyer un message au Conseil fédéral prochainement indiquant que l'USAM ne "croit plus à l'EEE et à une bonne fin".
- c. L'Association suisse des banquiers (ASB) a indiqué que des solutions très largement acceptables ont été trouvées pour ses dossiers; une insistance particulière a été formulée pour la participation directe, sous quelque forme officielle que ce soit, aux travaux des comités régissant l'acquis. L'attitude de l'ASB face à l'EEE reste positive et pourrait être sérieusement renforcée avec une solution favorable concernant la comitologie.
- d. L'USP pense que sur le plan matériel le Traité est plus qu'acceptable et que sur le plan institutionnel un jugement favorable pourrait venir.
- e. En conclusion, l'USAM ne soutiendra pas le futur Traité et pour ce qui est du Vorort et d'une bonne partie de la population, il ne suffira pas d'expliquer la solution satisfaisante de l'association par le biais des "ambiguïtés constructives" qui se cachent dans l'article 18 mais plutôt par le biais de la différence essentielle entre l'association avec une puissance économique-politique et le parcours du solitaire têtue.

